

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2021.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	23 juin 2022

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....	1
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....	6
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION	6
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	11
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	11
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C	11
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1	12
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B	29
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	30
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	31
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL	31
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER	32
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	33
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES	35
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME	35
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	36
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION	37
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION	38
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT.	38
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	39
5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....	41
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	41
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT.	44
6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 45	45
7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	46
8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	47
8.1. GRANDS PROJETS	47
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS	47

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.	47
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION.	47
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS	48
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	49
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	50
9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	51
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	51
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	53
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]	54
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	55
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	56
10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....	57
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS;	57
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION	59
11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....	60
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION	60
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER	61
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	62
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE	63
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE	64
14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	65
DOCUMENTS.....	66
RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....	67

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Rappel de la stratégie du PCIA

Le Programme de Coopération Interreg Amazonie 2014-2020 a été adopté le 30 novembre 2015. Il bénéficie d'une enveloppe FEDER-CTE de 18,9 M€ répartie à 75 % sur un volet transfrontalier (TF : Guyane, Suriname et Amapa) et à 25 % sur un volet transnational (TN : Guyane, Suriname, Amapa, Para, Amazonas et Guyana). Sa stratégie s'articule autour de 8 axes thématiques et 2 axes dédiés à l'assistance technique.

Etat d'avancement du PCIA

Au 31/12/2021, 24 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER-CTE de 16 421 661,37 €, soit 87 % de la maquette - pour un coût total de 25,4 millions d'euros.

Le coût UE moyen d'un projet est donc de 684 236 euros.

Sur les 24 projets en cours de mise en oeuvre, 5 sont portés par un organisme hospitalier (le Centre Hospitalier de Cayenne ou le Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais) et 3 sont portés par des entreprises. La très grande majorité des projets soutenus au titre du PCIA impliquent des actions de recherche-expérimentation et contribuent significativement à l'amélioration des connaissances en matière de coopération.

En 2021, quatre dossiers ont été programmés à hauteur de 1 224 852 euros, dans le cadre des trois consultations écrites.

Quatorze dossiers ont fait l'objet d'au moins un paiement, à hauteur de 8 583 939,27 € soit 52,3 % de la programmation et 45,4 % de la maquette.

Le montant payé en 2021 s'élève à 7 507 428,22 euros alors que, à titre comparatif, 882 045 euros avaient été versés aux bénéficiaires en 2020. Ce bond drastique s'explique principalement par le rythme de la mise en oeuvre des projets de coopération : les premiers résultats concrets, aussi bien en termes financiers qu'opérationnels, ne sont mesurables qu'en seconde voire troisième phase d'implémentation. A titre d'exemple, les deux projets les plus importants de cette programmation, la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et l'aménagement des berges du Maroni, ont tous deux fait l'objet du paiement de leur second et troisième acompte respectivement en 2021, alors qu'ils ont été programmés en 2018. Cela représente 4 713 507 euros de FEDER-CTE.

Le volet transfrontalier est globalement plus avancé que le volet transnational au 31 décembre 2021, en raison de la proximité historique et géographique des territoires concernés.

En dehors des dossiers d'assistance technique, 16 dossiers ont été programmés sur les axes transfrontaliers, pour un montant FEDER-CTE de 12 627 481,38 €, soit 67% de la maquette. Parmi ces projets, 10 ont fait l'objet d'au moins un paiement, pour un montant FEDER-CTE total de 6 378 150 euros.

Pour le volet transnational, hors assistance technique, six projets ont été programmés à hauteur de 2 294 180 euros de FEDER-CTE soit environ 12% de la maquette et 14% de la programmation. De ce fait, les paiements effectués sur les axes transnationaux sont moins importants : cinq projets sont payés, à hauteur de 1 237 132 euros. Ces apparents retards s'expliquent principalement par l'éloignement territorial ainsi que par le manque de connaissances mutuelles, entre la Guyane, le Para, l'Amazonas et le Guyana.

A l'exception de l'axe 8_Compétitivité en zone transnationale - pour lequel un projet susceptible de consommer l'ensemble de l'enveloppe disponible est en cours d'instruction, tous les axes thématiques présentent des projets programmés au 31 décembre 2021.

Les niveaux de programmation sont compris entre 105,5% pour l'axe 1_Transports en zone transfrontalière et 42,76% pour l'axe 6_Santé & Social en zone transnationale.

Avec six projets soutenus et 104,7% de taux de programmation, l'axe 5_Santé & Social en zone transfrontalière

fait partie des plus performants. Cela se traduit par cinq projets de recherche-action en lien, principalement, avec les maladies vectorielles propres à l'Amazonie.

L'axe 6_Santé & Social en zone transnationale se caractérise par une performance relativement moindre, avec seulement deux projets programmés pour 865 860 euros de FEDER-CTE sur une enveloppe de 2 025 000 euros, mais satisfaisante au regard des difficultés inhérentes à la coopération transnationale.

L'enveloppe des axes transfrontalier et transnational d'assistance technique est programmée à près de 50 % de la maquette FEDER-CTE, tandis que le taux de paiement atteint 100%.

L'Autorité de Gestion et ses partenaires préparent d'ores et déjà la clôture de la programmation actuelle et le lancement du PCIA 2021-2027.

Le partenariat a ainsi été mobilisé à plusieurs reprises, aussi bien pour des réunions techniques que pour des comités de pilotage et de programmation. Le dernier Comité de suivi, qui a rassemblé l'ensemble des partenaires locaux et extracommunautaires du Programme, a eu lieu le 9 décembre 2021. Son ordre du jour comprenait un point sur les procédures déployées par l'AG pour optimiser la performance du PO, y compris une présentation de sa modification. De même, l'AG a décrit précisément l'architecture du PCIA 2021-2027 ainsi que sa stratégie d'intervention afin d'obtenir la validation des membres siégeant.

En interne, les services du Pôle Affaires Européennes de la CTG échangent régulièrement sur l'état d'avancement des projets, qu'ils soient au stade de l'instruction ou en fin de mise en oeuvre. Grâce à cela, ils sont en mesure d'anticiper les besoins d'adaptation du Programme afin qu'ils répondent toujours plus précisément aux problématiques de la zone de coopération.

Le PCIA 2014-2020 a, effectivement, fait l'objet d'une modification - validée en mars 2022 par la Commission Européenne - afin notamment de répondre à la surprogrammation de certains axes prioritaires sur la base de transferts budgétaires en provenance des axes et objectifs spécifiques peu sollicités.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Malgré une programmation relativement tardive (décembre 2018), les deux projets d'infrastructures les plus importants du Programme se caractérisent, en 2021, par une performance remarquable. Les taux de réalisation financière de la mise en service du nouveau bac sur le Maroni et de l'aménagement des berges du Maroni, subventionnés à près de 6 millions d'euros de FEDER-CTE (3,5 et 2,5 millions respectivement) atteignent désormais 90% et 63%. Avec 4,7 millions d'euros versés à porteurs de ces projets (la CTG et la CCOG), le taux de paiement de l'axe est de 58% au 31 décembre 2021.</p> <p>En termes opérationnels, ces deux opérations subissent, malgré tout, les conséquences des crises sanitaire et économique qui ont impacté la zone de coopération. La récession économique Surinamaise a considérablement retardé la réalisation des travaux d'adaptation de la rive aux nouvelles caractéristique du bac amphidrome. Les différentes instances technique et stratégique de pilotage de ces opérations travaillent de concert afin de faciliter la finalisation des travaux, dans le but de garantir l'atteinte des objectifs de performance de l'axe, d'ici à 2023.</p> <p>En avril 2021, un projet supplémentaire a été programmé au titre de l'axe 1, pour 350 000 euros de FEDER-CTE : la création d'un port sec au Pont de l'Oyapock, porté par le Grand Port Maritime de Guyane. Ce dernier projet permet à cet axe d'atteindre un taux de programmation de plus de 105%. Cette sur-programmation sera amortie par la modification maquettaire validée en mars 2022.</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<p>Au 31 décembre 2021, l'axe 10_Assistance Technique Transnationale subventionne un projet à hauteur de 190 662 euros de FEDER-CTE, soit 49,8% de la maquette disponible. Payée à 100%, cette opération permet de rembourser à la CTG, Autorité de Gestion du PCIA, 85% des dépenses liées au fonctionnement du Pôle Affaires Européennes (Secrétariat Conjoint du Programme) ainsi qu'à son animation partenariale.</p> <p>Il est à noter que, en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la Commission Européenne, l'Autorité de Gestion peut recourir à l'option de financement à taux forfaitaire pour ses dépenses d'assistance technique. Désormais, ces dernières seront déclarées à hauteur de 6% des dépenses liées aux opérations émergeant sur les autres axes prioritaires transnationaux du PCIA.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>Avec deux projets programmés, pour 214 200 euros de FEDER-CTE (soit 74% de l'enveloppe UE disponible), cet axe prioritaire se caractérise par un taux de réalisation financière relativement élevé. 168 000 euros ont effectivement été versés à l'unique bénéficiaire, le Grand Port Maritime de Guyane. Ce dernier n'a toutefois pas fait remonté de dépenses courant 2021, sachant que son premier projet (Etude de cabotage interrégional) a été soldé en 2019. Le second projet, organisation de la Conférence des ports du Plateau des Guyanes, a coûté total de 66 000 euros (46,2 mille euros de FEDER-CTE) et a été programmé à la fin de l'année 2021. Sa période de réalisation étant courte (avec une fin de réalisation prévue pour mai 2022), les résultats seront donc mesurables très rapidement, et contribueront à l'atteinte des objectifs de performance de l'axe (avec une étude supplémentaire dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent, et +27.5 points pour le taux de paiement de l'axe).</p> <p>NB : le reste à programmer (UE) de cet axe prioritaire, 77 000 euros, a été transféré vers un axe davantage sollicité dans le cadre de la modification du programme qui a été validée en mars 2022. A ce jour, l'axe 2 a donc un taux de programmation de 100%, tandis que son taux de paiement devrait également atteindre 100% en 2022.</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Quatre projets sont programmés au titre de cet axe prioritaire, pour un coût total de près de 4 millions d'euros (2 428 010,5 euros de FEDER-CTE). Son taux de programmation atteint donc 74,7% au 31 décembre 2021. Toutefois, seuls 374 280 euros ont été versés aux bénéficiaires : son taux de réalisation financière et opérationnelle reste donc faible sans pour autant que cela soit préjudiciable pour la performance du Programme. En effet, les périodes de réalisation des quatre opérations de cet axe prennent toutes fin courant 2022. Les services du Pôle Affaires Européennes sont d'ores et déjà prêts pour le traitement des demandes de paiement et de solde à venir, qui contribueront à valider l'atteinte des différents objectifs de performance de cet axe prioritaire.</p> <p>Par ailleurs, à l'instar de l'axe 2, le reste à programmer de l'axe 3 (750 000 euros) a été transféré vers un axe dont la performance est significative, dans le cadre de la modification du PCIA. Cette enveloppe était attribuée à un objectif spécifique, "renforcer la protection du patrimoine culturel de l'espace transfrontalier de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)", qui n'a pas été sollicité par les porteurs de projets potentiels. Ceci s'explique, en partie, par le caractère exhaustif des opérations subventionnées sur cet axe : bien qu'essentiellement dédiée à la préservation et à la</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		valorisation de la biodiversité amazonienne, la plupart de ces projets mettent en oeuvre un volet culturel (sur les savoir-faire traditionnels), en lien avec les populations concernées.
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>Au 31 décembre 2021, le taux de programmation de l'axe 4 atteint 82,3%. Deux opérations sont en effet subventionnées pour 1 214 120 euros de FEDER-CTE (pour un coût total de 1 964 586 euros). Elles ont toutes deux fait l'objet de paiements en 2021, amenant le montant total versés aux bénéficiaire à 698 210,68 euros (soit un taux de paiement de 57,5%).</p> <p>A l'instar de l'axe précédent, l'ensemble des opérations programmées au titre de cet axe ont une fin de réalisation prévue pour 2022, ce qui annonce un bond significatif dans les niveaux de performance.</p> <p>De plus, le reste à programmer de l'axe 4 (250 000 euros) a été transféré vers un axe dont la performance est plus importante, dans le cadre de la modification du PCIA. Cette enveloppe était attribuée à un objectif spécifique, "renforcer la protection du patrimoine culturel de l'espace de transnational coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)", qui n'a pas été sollicité par la porteurs de projets potentiels. Ceci s'explique, en partie, par le caractère exhaustif des opérations subventionnées sur cet axe : bien qu'essentiellement dédiées à la préservation et à la valorisation de la biodiversité amazonienne, ces projets mettent en oeuvre un volet culturel (sur les savoir-faire traditionnels), en lien avec les populations concernées.</p>
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>L'axe 5 du PCIA est celui qui a sollicité le plus de projets, depuis 2014. Pour un coût total programmé de 6,1 millions d'euros (3 016 245 euros de FEDER-CTE), six opérations sont subventionnées, et suscitent un taux de programmation supérieur à 100%. Quatre de ces opérations ont reçu un paiement en 2021, pour un montant total versé de 978 858 euros. Le taux de paiement est désormais de 32,5% alors qu'il était de 18% au 31 décembre 2020. Ce bond est le reflet du bon état de marche de cet axe, pour qui la crise COVID-19 a été synonyme d'amélioration pour sa performance.</p> <p>Cet axe bénéficie donc d'une enveloppe supplémentaire de 560 000 euros, dans le cadre de la modification du Programme validée en 2022, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la zone de coopération en matière de problématiques sanitaires et sociales.</p> <p>Il n'en reste pas moins que les bénéficiaires jouissent déjà d'un accompagnement resserré afin que ce dynamisme se lise également dans les taux de paiement et</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		d'atteinte des objectifs de performance.
6	<p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</p> <p>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</p>	<p>Avec deux projets programmés, pour un coût total de 1 345 860 euros (dont 865 860 euros de FEDER-CTE), le taux de programmation de cet axe est de près de 43% au 31 décembre 2021. Le taux de paiement atteint environ 38%, sachant que ces deux opérations devraient être clôturées au 31 décembre 2022.</p> <p>Comme pour d'autres axes, le reste à programmer de l'axe 6 (1 159 140 euros de FEDER-CTE) a été transféré vers des axes davantage sollicités par les porteurs de projet - dans le cadre de la modification du programme validée en mars 2022. Il n'y a donc pas d'alerte concernant l'atteinte des cibles de performance sur cet axe. Ici, le nombre peu élevé de projet subventionné s'explique davantage par l'éloignement géographique des partenaires des porteurs de projets, ainsi que par le manque de connaissances mutuelles. Seule la Croix-Rouge Française a été en mesure de construire et mettre en oeuvre des partenariats opérationnels de coopération dans le cadre de cet axe prioritaire, grâce notamment à son statut et réseau d'ONG internationale.</p>
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière	<p>Jusqu'à octobre 2021, cet axe ne subventionnait qu'un seul projet. Depuis, et à la suite des efforts du Secrétariat Conjoint en matière d'information et d'accompagnement ainsi qu'à la mobilisation du partenariat, une opération supplémentaire a été programmée, pour un coût total de 437 288 euros (dont 327 966 euros de FEDER-CTE). L'axe 7 est désormais en légère surprogrammation avec 853 226 euros de FEDER-CTE accordés à deux projets portés par des entreprises. 113 159 euros (UE) ont par ailleurs été versés aux bénéficiaires en 2021, amenant le taux de paiement à 35% au 31 décembre.</p> <p>Comme pour la plupart des autres axes prioritaires, la date de fin de réalisation de ces deux projets est en 2022. Il n'y a donc aucune alerte quant à l'atteinte des cibles de performance sur cette thématique.</p> <p>Un projet additionnel est, par ailleurs en cours d'instruction, pour un cofinancement FEDER-CTE prévisionnel de 430 000 euros. Pour cette raison, la modification du PCIA, validée en 2022, s'est traduite par un transfert de 400 000 euros, en provenance d'axes prioritaires moins sollicités par les porteurs de projets.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	L'axe 8 incarne parfaitement les problématiques liées à la coopération transnationale dans un contexte de crise sanitaire et économique. Les échanges commerciaux entre les territoires de la zone de coopération du programme ont durement été impactés durant ces trois dernières années, ce qui a rendu l'élaboration et la mise en oeuvre de projets particulièrement difficiles. En effet, seuls le Suriname et l'Amapá - qui

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>partagent une frontière directe avec la Guyane - ont été en mesure de formaliser un partenariat de coopération dans le cadre du PCIA (cf. axe 7). Il reste très difficile pour les porteurs de projets guyanais d'établir et de maintenir des liens avec des entreprises au Guyana, en Amazonas ou encore au Pará (territoires du volet transnational du programme).</p> <p>En cela, le taux de programmation de l'axe est pour l'instant nul, bien que le Secrétariat Conjoint accompagne un porteur dans la finalisation de son projet - dont le coût total prévisionnel permettrait de consommer l'enveloppe dédiée à cet axe prioritaire.</p> <p>NB : le reste à programmer de l'axe 8 a été réduit au minimum, compte-tenu du cofinancement FEDER-CTE potentiel de ce projet - afin d'alimenter les axes prioritaires davantage sollicités par les porteurs de projets (cf. modification validée en mars 2022).</p>
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>Au 31 décembre 2021, l'axe 9_Assistance Technique Transfrontalière subventionne deux projets à hauteur de 1 309 581 euros de FEDER-CTE, soit 117% de la maquette disponible. Payée à 59,4%, cette opération permet de rembourser à la CTG, Autorité de Gestion du PCIA, 85% des dépenses liées au fonctionnement du Pôle Affaires Européennes (Secrétariat Conjoint du Programme) ainsi qu'à son animation partenariale. Cela comprend la masse salariale, l'achat de fournitures et de matériel, les frais de communication, les prestations externes (en matière d'interprétariat et de traduction, par exemple) ou encore les frais de déplacement.</p> <p>Il est à noter que, en vertu du règlement délégué 2019/1867 de la Commission Européenne, l'Autorité de Gestion peut recourir à l'option de financement à taux forfaitaire pour ses dépenses d'assistance technique. Désormais, ces dernières seront déclarées à hauteur de 6% des dépenses liées aux opérations émergeant sur les autres axes prioritaires transfrontaliers du PCIA.</p>

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	1 AMO sur la construction du nouveau bac 1 AMO sur l'exploitation du nouveau bac
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	3,00	2 études liées au projet de nouveau bac sur le Maroni
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	1,00	projet de nouveau bac sur le maroni programmé en 2018

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSI-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OSIA4	Nombre de bac sur le Maroni	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	942,00	2020	5 791,00	7 059,00		Le nombre de passagers correspond au nombre de piétons et de passagers des véhicules. La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 7 282, 2016 : 6 941 : 2017 : 5 569).
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	1 752,00	2020	8 023,00	11 465,00		La valeur de référence ainsi que les données des années précédentes apparaissent erronées au regard du rapport produit en 2019 par le responsable du Bac La Gabrielle (DEAL Guyane) sur l'évolution des flux entre 2015 et 2018 (2015 : 8 714, 2016 : 11 324, 2017 : 9 341).

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	7 059,00		7 059,00		7 059,00		14 910,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	11 465,00		11 465,00		11 465,00		11 752,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	18 265,00		11 700,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	13 667,00		7 800,00		7 800,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	2,00	Etude liée à l'implémentation d'un port sec en zone transfrontalière (Guyane/Brésil)

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	6 212,00	2018	11 055,00	11 055,00		Données mises à jour après modification de la cible d'indicateur en 2021

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	0,00	0,00		Sous-performance de l'OS : modification de la maquette et des indicateurs, cibles réduites à zéro avec le transfert de la totalité du reste à programmer de cet OS vers des axes/OS plus performants.

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	140,00	Formations Açai'Action + conférence internationale pour le lancement de Bio-Plateaux Retards de mise en oeuvre en raison de la crise COVID-19
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	175,00	75 apprenants à offrir sur des problématiques liées à la production, la transformation et la commercialisation du wassaï + conférence internationale pour le lancement de BioPlateaux

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	135,00	135,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	175,00	175,00	75,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnellle de l'espace de coopération transfrontalier

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	0,00	2014	16,00	5,00		"Açai'Action" : publications et rapport de stage. Modification de la cible envisagée en 2021 pour prise en compte des retards et annulations des actions prévues, en raison des crises sanitaire et économique

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	4,00		4,00		100,00		100,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00		100,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00	ECOSEO : atelier de formation sur la gouvernance participative incluant les communautés locales + atelier de travail sur la transmission des patrimoines culturels

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	3,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	3,00	3,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des population des fleuves et de l'intérieur)

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	0,00	0,00		ECOSEO : Guyane, Suriname et Bassin du Maroni RenFoRésAP : valorisation des langues du Guyana + rituel traditionnel du maraké + langues traditionnelles du Plateau + système de guidage traditionnel dans le tourisme + communautés locales dans la lutte contre l'orpaillage illégal + usages traditionnels des plantes et de la forêt

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	9,00		3,00		2,00		2,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00	

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	2 500,00	1 050,00	Réduction des événements, ateliers et workshops prévus en raison de la crise sanitaire
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	2 500,00	2 560,00	RenfoRésAP : 2060 ECOSEO : 500

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	1 050,00	930,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	2 560,00	2 560,00	2 560,00	100,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	0,00	2014	6,00			Adaptation de la cible envisagée pour 2021 Projet ECOSEO : newsletters, création d'une plateforme internet de sensibilisation et d'information, réalisation d'un jeu de carte sur le patrimoine du Plateau des Guyanes Projet RenFoRÉSAP : production et diffusion de quatre synthèses thématiques sur le patrimoine naturel de la zone de coopération

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00		80,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00	

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	4,00	5,00	Au 31/12/2021, 5 projets de recherche sont en cours de réalisation dont 4 ont été partiellement payés (MAHeVI, MALAKIT, MALAKIT 2, OCS)
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	4,00	6,00	La majorité des projets sur cette thématique peuvent être considérés comme étant des projets de recherche dans la mesure où ils comprennent au moins un volet dédié à de l'expérimentation et/ou de l'étude socio-sanitaire (pratiques, perspectives d'optimisation, etc.). Un projet supplémentaire, prévoyant des actions de recherche et d'expérimentation, a été programmé en 2022
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	4,00	13,00	MALAKIT : 5 articles publiés dans des revues internationales + 5 newsletters + 1 rapport final MaHeVI : 1 publication OCS : 1 thèse de médecine publiée sur la base d'une enquête CAP
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	4,00	18,00	Malakit : 5 newsletters publiées au 31/12/19 OCS : publication d'une thèse de médecine + 10 parutions dans des revues internationales (basées sur les enquêtes menées dans le cadre du projet) Mahevi : 1 publication dans une revue internationale La valeur indiquée correspond à la valeur du RAMO 2017. La valeur transmise pour le projet "coopération transfrontalière en santé" au 07/06/2019 n'apparaît pas cohérente et n'est donc pas comptabilisée. Le nombre prévisionnel de publications ou d'études dépasse largement la cible en raison du fait que le PCIA accompagne plusieurs projets à caractère scientifique, dont les recherches et résultats ont une portée internationale.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	5,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	5,00	4,00	4,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	6,00	4,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	18,00	18,00	18,00	18,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	15,00		Mises à jour des données prévues

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	15,00		15,00		15,00		20,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00		20,00		20,00	

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a

(I)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	Les projets REMPart Anti-Vectoriel, en cours de réalisation, constituent des projets de recherche
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	1,00	Une étude sur les pratiques méthodologiques de lutte anti-vectorielle sur le Plateau des Guyanes est en cours de réalisation dans le cadre du projet REMPart Anti-Vectoriel
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(I)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	2,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	3,00		REMPart : 3 rencontres organisées

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	3,00		3,00		1,00		1,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00		1,00	

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	4,00	4,00	Modification de la cible envisagée pour 2021 : crises sanitaires et économiques limitant les initiatives et partenariats de coopération des entreprises
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	4,00	4,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	100 604,76	Projet 2-GIDE payé à 57,46%
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	227 158,61	Part d'autofinancement des sociétés Energreen et PFX + partenariat Yan'Amap
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	30,00	
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	30,00	45,00	Yan'Amap prévoit de mobiliser une quinzaine de structures collectives

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	31 691,72	31 691,72	31 691,72	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	175 086,61	175 086,61	175 086,61	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	30,00	30,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		Mises à jour des données prévues Modification de la cible envisagée.
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		Mises à jour des données prévues Modification de cible envisagée

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	7,80		7,80		7,80		7,80	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	8,70		8,70		8,70		8,70	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	9,10		9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	1,30		1,30		1,30	

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	2,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	2,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2021, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2021 Total	2021 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		Mises à jour des données prévues
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		Mises à jour des données prévues

Identificateur	Indicateur	2020 Total	2020 Qualitatif	2019 Total	2019 Qualitatif	2018 Total	2018 Qualitatif	2017 Total	2017 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	119 968,00		119 968,00		119 968,00		119 968,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	9 594,00		9 594,00		9 594,00		9 594,00	

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	72 545,00		72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	36 200,00		36 200,00		36 200,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	2 consultations écrites
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	5,00	
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	5,00	
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,75	

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	2,00	3,00	1,02	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	3,00	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	3,00	2,50	3,75	3,57	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,75	0,75	0,55	0,55	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2021	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	3,00	Comités communs TN-TF
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	5,00	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	5,00	La stratégie de communication du Pôle Affaires Européennes a été optimisée courant 2018 : l'ensemble des canaux de diffusion à notre disposition (réseaux sociaux, presse locale, site internet) ont été utilisés afin de valoriser pleinement le PCIA
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	2.17 ETP au total 100% instructeur 100% pilote 3.41% de part éligible des salaires des 5 Directrices : 0.17 ETP

(1)	Identificateur	Indicateur	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	2,00	2,00	3,00	2,98	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	3,00	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	3,00	7,50	11,25	10,43	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	1,62	1,62	1,62	1,62	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2021	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	132 336€	10 102 400,00	6 537 629,77	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0	3,00	2,00	
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	1	1	
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1	1,00	1,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	
2	F	IF	Indicateur financier	€	14 441€	306 000,00	240 000,00	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	95 434€	4 250 000,00	487 215,47	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	140,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	38 047€	1 618 826,67	1 092 359,50	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	2 500,00	1 050,00	
5	F	IF	Indicateur financier	€	123 891€	5 733 333,30	2 121 789,84	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	4,00	5,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	44 663€	1 154 480,00	443 491,18	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	1,00	
7	F	IF	Indicateur financier	€	49 537€	1 637 399,00	402 443,09	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	30,00	30,00	
8	F	IF	Indicateur financier	€	19 850€	480 027,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	1,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016
1	F	IF	Indicateur financier	€	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	1	1	1	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	168 000,00	129 885,60	88 033,95	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	61 271,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	135,00	35,00	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	315 892,00	115 823,49	49 160,00	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	1 050,00	100,00	100,00	0,00	0,00
5	F	IF	Indicateur financier	€	513 005,00	340 990,47	314 958,66	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	5,00	3,00	3,00	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	325 922,00	238 135,21	83 172,00	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	188 673,32	188 673,32	95 075,14	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2020	2019	2018	2017	2016
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	20,00	20,00	30,00	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2015	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00
1	I	OS1A6	Signature et transmission des ordres de services pour le marché d'étude de conception et suivi des travaux	nombre	0	0
1	I	OS1A7	Lancement du marché de fabrication et d'équipement	nombre	0,00	0,00
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0,00	0,00
2	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	0,00	0,00
3	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00
4	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	0,00	0,00
5	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00
6	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	0,00	0,00
7	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	0,00	0,00
8	F	IF	Indicateur financier	€	0,00	0,00
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	0,00	0,00

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	8 730 000,00	109,12%	8 105 000,00	6 037 625,00	75,47%	3
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	306 000,00	52,58%	306 000,00	298 481,00	51,29%	2
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	3 963 143,00	79,26%	3 453 958,00	415 078,00	8,30%	4
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	1 964 586,00	85,42%	1 662 164,00	1 205 298,00	52,40%	2
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	6 083 174,00	126,73%	5 825 689,00	2 026 363,00	42,22%	6
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	1 345 860,00	49,85%	1 345 860,00	530 118,00	19,63%	2
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	1 137 634,00	68,69%	878 226,00	402 443,00	24,30%	2
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	254 216,00	49,80%	254 216,00	257 744,00	50,49%	1
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	1 747 410,00	117,31%	1 747 410,00	752 055,00	50,49%	2
Total	FEDER		27 838 098,00	67,89	25 532 023,00	91,72%	23 578 523,00	11 925 205,00	42,84%	24
Total général			27 838 098,00	67,89	25 532 023,00	91,72%	23 578 523,00	11 925 205,00	42,84%	24

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

--

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	8 730 000,00	8 105 000,00	6 037 625,00	3
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	306 000,00	306 000,00	298 481,00	2
3	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR93	3 963 143,00	3 453 958,00	415 078,00	4
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 964 586,00	1 662 164,00	1 205 298,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	6 083 174,00	5 825 689,00	2 026 363,00	6
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	1 345 860,00	1 345 860,00	530 118,00	2
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	1 137 634,00	878 226,00	402 443,00	2
8	FEDER	112	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR930	1 747 410,00	1 747 410,00	752 055,00	2
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	254 216,00	254 216,00	257 744,00	1

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation n'a été menée courant 2021.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Contexte interrégional et relations avec les partenaires non-européens

Les premières difficultés rencontrées, déjà mentionnées dans le RAMO 2020, sont liées aux spécificités du PCIA, qui mobilise des partenaires extra-communautaires ainsi qu'au contexte global de la zone de coopération du Plateau des Guyanes.

Elles relèvent de :

- Déplacements difficiles et considérablement limités par les crises sanitaire, politiques et économiques
- Utilisation de plusieurs langues de travail (français, anglais, portugais et néerlandais).
- Statuts politiques et administratifs différents des parties prenantes du programme.
- Méconnaissance du fonctionnement des fonds européens, du PCIA et de la CTG ainsi qu'au turn-over important et à l'absence d'interlocuteurs dédiés des partenaires extra-communautaires.

Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue également par des motivations et des intérêts spécifiques.

Plusieurs mesures ont été prises pour répondre à ces difficultés.

Désormais, les consulats locaux sont invités aux comités techniques de pilotage. Ils sont donc informés de l'avancement du programme et font l'intermédiaire avec leur gouvernement respectif.

De même, le CARIFORUM fait partie des membres siégeant aux comités de suivi et de sélection du PCIA.

Un partenariat stratégique et opérationnel avec la Délégation de l'UE au Guyana a également été mis en place, pour – dans un premier temps – faciliter la rédaction et la signature de la convention de contribution FED (dans le cadre du projet de mise en service du nouveau bac sur le Maroni). Ce partenariat est de plus voué à se développer, durant la programmation 2021-2027, afin de déployer une véritable complémentarité IVDCI/FEDER-CTE pour les projets impliquant le Guyana et le Suriname.

Des solutions complémentaires sont également activement implémentées :

- Acquisition et utilisation de matériel de visioconférence permettant la participation à distance des partenaires extra-communautaires ;
- Poursuite des actions de sensibilisation et d'information auprès des partenaires extra-communautaires ;
- Disponibilité et mobilisation des moyens informatiques et humains

Par ailleurs, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de coopération relève toujours d'une expertise relativement pointue pour les porteurs et leurs partenaires de la zone de coopération.

Des mesures ont été prises par le PAE pour répondre à ces difficultés :

- Organisation de sessions dématérialisées d'information centrées sur les difficultés rencontrées par les bénéficiaires
- Indication aux porteurs de projets ajournés des éléments à modifier/préciser pour consolider leurs

projets et relances.

- Relance et accompagnement des porteurs de projets pour les demandes de paiement.

Organisation et mise en œuvre internes

En tant que Secrétariat Conjoint, le Pôle Affaires Européennes est toujours limité dans la mise en œuvre administrative optimale du Programme. En effet, les trois directions en charge appréhendent quotidiennement des difficultés, aussi bien liées à la nature du PCIA (cf. supra) qu'aux outils déployés par l'Autorité de Gestion.

Jusqu'à fin 2020, seule une personne était en charge du suivi administratif et comptable des projets financés ou à financer au titre du PCIA. Or, bien que peu nombreux, les projets concernés sont très exigeants étant donné le temps nécessaire pour les traiter rigoureusement et les contrôles qu'ils engendrent.

Les chargés de mission Instruction FEDER-CTE sont donc souvent amenés à limiter le temps accordé à la saisie et à l'analyse des demandes de subvention au profit du traitement des demandes de paiement – afin de répondre aux exigences annuelles du dégagements d'office ainsi qu'aux besoins des bénéficiaires.

Le service a été renforcé en moyen humain, en janvier 2021 : l'instruction initiale des projets (saisie et analyse des demandes de subvention) est désormais facilitée. Les nouveaux agents doivent toutefois bénéficier d'une formation exhaustive et adéquate avant d'être complètement opérationnels.

Ceci n'est pas amélioré par l'inadéquation effective du logiciel dédié au traitement des dossiers de FEDER-CTE, Synergie-CTE. Son implémentation tardive (début 2018) n'a été que partielle et ne correspond pas entièrement à la piste d'audit déployée – hors-outil, pour ne pas retarder la mise en œuvre du programme – par l'Autorité de Gestion. A cela s'ajoute la complexité inhérente du logiciel, que les utilisateurs ne maîtrisent pas dans sa totalité, malgré les formations systématiques et l'entière disponibilité des référents techniques au sein du PAE même ou de l'ASP*. Ainsi, l'objectif de dématérialisation ne peut être atteint, pour le PCIA 2014-2020, dans la mesure où tous les porteurs de projet n'ont pas encore tous la possibilité de saisir eux-mêmes leur demande de subvention.

Les agents doivent donc à la fois saisir et instruire les dossiers de demande de subvention, traiter les demandes de paiement en respectant les échéances du DO, accompagner les bénéficiaires dans la consolidation de leur projet et répondre aux exigences des différents contrôles/audits.

Pour rester efficaces, les agents du service Instruction FEDER-CTE tendent à se répartir les tâches, en fonction des phases de vie des projets. Ainsi, certains instructeurs se chargent de l'instruction initiale tandis que d'autres prennent en charge les demandes de paiements ou encore le contrôle des marchés publics. Cela autorise un certain gain de temps, tandis que la séparation fonctionnelle que cela implique permet de limiter le risque d'erreur. Cette répartition est cependant soumise aux besoins de service : la gestion des projets FEDER (plus nombreux et plus significatifs budgétairement) est souvent priorisée.

Et, sur le PCIA, seul un chargé de mission a suffisamment d'expertise en matière de CTE pour traiter les demandes de paiement dans leur totalité. Tant que les nouveaux agents ne seront pas suffisamment formés en la matière, la question du manque de ressources humaines persistera.

Par ailleurs, la nature de la coopération territoriale – thématique transversale et multi-acteurs – ne facilite pas la mise en place d'une synergie efficace entre le Secrétariat Conjoint, l'AG et leurs partenaires. Bien que ce partenariat soit très actif, il reste très difficile de limiter la déperdition d'informations ou d'optimiser les interventions de chacun.

Plusieurs pistes d'amélioration sont actuellement expérimentées :

- amélioration des formations et augmentation de leur fréquence,
- augmentation des effectifs dédiés au PCIA au sein du service Instruction FEDER-CTE,
- Intervention de la Direction Pilotage et de son service Coordination Interfonds, afin de fluidifier et de sécuriser le traitement des dossiers
- sensibilisation des partenaires français du Programme pour émuler et travailler en synergie.

*Agence de Services et de Paiements, responsable de l'implémentation de logiciels de suivi administratifs et budgétaires de programme européens.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

--

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

--

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

--

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	2 619 000,00	34,57%
2	85 680,00	40,00%
3	932 504,24	37,30%
4	589 375,68	48,54%
Total	4 226 559,91	22,36%

--

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

--

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

--

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

--

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
PCIA_RAMO 2021 - Résumé à l'attention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	27 juin 2022		Ares(2022)4736655	PCIA_RAMO 2021 - Résumé à l'attention des citoyens	28 juin 2022	n002rha7

